

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 11 mai 2016

L'usage de l'**article 49.3** de la Constitution, pour permettre le passage en force de la « loi Travail », marque un nouveau **déni de démocratie** de la part du gouvernement. Il s'ajoute aux usages faits précédemment depuis l'élection de François Hollande, et ce malgré les promesses de campagne du candidat devenu Président.

Le temps du travail parlementaire doit être respecté, et ce d'autant plus sur des sujets aussi **déterminants pour notre société**. Nous regrettons que la décision du gouvernement contribue à diviser encore la gauche, au moment où le rassemblement est plus que jamais nécessaire face au développement d'un libéralisme outrancier et la montée des extrémismes de droite. Et nous souhaitons, une nouvelle fois, appeler au retrait de cette loi, et inviter les députés de la Nation à voter les motions de censure présentées.

L'utilisation du 49.3 constitue aussi un usage de la force pour passer outre les protestations des Françaises et Français face au projet de « la loi Travail ». Dans la plupart des grandes villes, dont la nôtre, des manifestations spontanées ont eu lieu hier soir. Nous saluons cette **réaction citoyenne car elle est essentielle à la vie démocratique de notre pays**.

La Mairie du 1er arrondissement condamne tout appel à la haine et à la violence, par des slogans ou inscriptions dans l'espace public. Elle regrette les atteintes aux personnes et les dégradations matérielles. Le **droit à manifester est un principe fondateur de notre République** qui ne doit pas être entaché par des débordements.

Nous saluons enfin l'implication de la **jeunesse** dans ce mouvement, jeunesse dont François Hollande avait pourtant fait une priorité de campagne en 2012. Et nous réaffirmons notre attachement à une démocratie plus participative, plus respectueuse des citoyens et aux institutions renouvelées.

Les élu.e.s Lyon Citoyenne et Solidaire  
du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon

